

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/001899

A RAYBOND SAS

Au Capital de 650 000 Euros

Siège Social à GRENOBLE - 38000
111/113, Cours Berriat

SIRENE 410 354 930

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 1^{ER} FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le premier février, à neuf heures, au siège social de l'Associé Unique sis 111/113 Cours Berriat - 38000 GRENOBLE,

La société A. RAYMOND et Cie
Société en commandite simple, au capital de 3 203 200 euros
ayant son siège social à 113 Cours Berriat, 38000 GRENOBLE
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE, sous le numéro 057 501 256,
Représentée par Monsieur Antoine RAYMOND, gérant.
Associé unique de la Société A RAYBOND,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Frédéric LAURE de ses fonctions de Président de la société à compter du 31 janvier 2022,
- Nomination de Madame Valérie COQUEREAUX en qualité de Présidente de la société à compter du 1^{er} février 2022 - Détermination de ses pouvoirs
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

**PREMIÈRE DECISION - DEMISSION DE MONSIEUR FREDERIC LAURE DE SES FONCTIONS DE
PRESIDENT DE LA SOCIETE**

L'Associé Unique, après avoir entendu les explications du Président, prend acte de la décision de Monsieur Frédéric LAURE de mettre fin à ses fonctions de Président de la société à compter du 31 janvier 2022.



TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned above a dashed line.

L'Associé Unique
A.RAYMOND et Cie SCS
Représenté par M. Antoine Robert RAYMOND